

dance à voter d'une façon uniforme qu'ils ne le feraient s'ils avaient eu le temps de terminer leurs études et de réfléchir sérieusement, comme certains de nos citoyens le font actuellement. Comme l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre a soulevé la question, si on me permet de parler de moi, je dois dire que j'aurais été beaucoup plus embarrassé de voter à 18 ans, car il n'y a aucun doute que j'aurais alors voté autrement que je le fais maintenant,—et c'est peut-être une habitude que j'ai prise de voter ainsi.

M. Cameron (Nanaimo): C'est une habitude provisoire.

M. Knowles: Il n'est pas nécessaire de rester dans l'ornière.

L'hon. M. Pickersgill: J'espère que je continuerai à progresser. Dans ce cas, ce sera parce que je me trouve dans un parti qui est un véhicule qui avance réellement, non pas dans un véhicule qui ajoute à son nom le qualificatif "progressiste".

M. Knowles: Le ministre veut dire un véhicule tiré par des chevaux?

M. Argue: A-t-il une vitesse-avant?

L'hon. M. Pickersgill: Oui, ainsi qu'un frein. Il me semble qu'un frein constitue parfois une pièce très utile dans un mécanisme mobile. Selon moi, il existe une autre raison pour laquelle il serait préférable de ne pas adopter le projet de loi, à défaut de motifs très sérieux de l'adopter. C'est que les élections,—je ne parle pas des sommes que les partis politiques dépensent, mais je parle simplement de ce que cela coûte aux contribuables,—sont très coûteuses. Si on ajoute des milliers d'électeurs de plus aux listes électorales, un quart de million à un demi-million de plus, peut-être,—je ne suis pas au courant de la statistique et je ne suis pas trop compétent dans ce genre d'arithmétique,—il s'ensuivra que le coût de la tenue des élections sera considérablement accru. Je doute grandement que le résultat des élections en soit modifié d'une façon appréciable. Cela pourrait arriver à l'occasion; il est difficile de dire ce qui en résulterait. Cependant, il me semble que le suffrage universel, comme celui que nous avons dans notre pays, qui permet de voter à tous ceux qui ont 21 ans et plus, nous donne, à l'occasion d'élections générales, un aperçu juste de ce que pense toute la population du pays; après tout, c'est tout ce qu'on cherche à obtenir par des élections.

Je pense également qu'il n'est pas à souhaiter qu'on modifie les façons traditionnelles de procéder,—et voici une très importante réserve,—à moins d'être convaincu qu'en les modifiant, on apporte une amélioration certaine.

[L'hon. M. Pickersgill.]

Je me demande si notre collègue d'Assiniboia croyait que ces modifications avantageraient un parti plutôt qu'un autre? Je ne crois pas que tel ait été son sentiment. Personnellement, je ne crois pas que la mesure aurait cet effet. En somme, pour tout dire, je ne pense pas qu'elle aurait grand effet, si ce n'est celui d'augmenter le nombre de voix, le nombre d'électeurs ou les frais des élections. Peut-être aussi se trouverait-on à imposer à un grand nombre de Canadiens l'obligation de se décider sur ces questions à l'égard desquelles deux ou trois ans de réflexion leur permettraient peut-être d'en arriver à de meilleures conclusions.

J'invoque encore ici ma propre expérience. Je crois que j'étais aussi intelligent à 18 ans qu'à 21 ans, mais dans l'intervalle j'avais acquis une certaine expérience,—ou subi un certain nombre d'expériences... Il arrive que, pour certains d'entre nous, l'expérience modifie nos points de vue. Dans certains cas il s'ensuit un élargissement des horizons, une certaine augmentation des connaissances. Autant de choses désirables, à mon sens.

Je ne veux pas qu'on se méprenne sur le sens de mes paroles. Je ne suis pas de ces néo-fascistes qui estiment que seuls devraient avoir le droit de vote les bons, les vertueux ou les sages. Il importe tout autant, je pense, que ceux qui sont moins bons ou moins sages aient aussi le droit de vote.

M. Knowles: C'est que, somme toute, vous aimez bien gagner les élections.

L'hon. M. Pickersgill: Ce que je voulais établir clairement, c'est qu'à mon avis, la bêtise, la stupidité ou l'ignorance devraient faire perdre à l'électeur son droit de suffrage. Tout bien considéré et toutes choses étant égales par ailleurs, il est préférable que les électeurs soient renseignés; plus ils le sont, à mon avis, mieux ils sont en mesure d'exercer leur droit de vote. A tout prendre, j'estime que les électeurs ont plus de chances d'être bien renseignés si la limite d'âge reste à 21 ans où elle se trouve actuellement, que si elle est abaissée en conformité de la proposition soumise par l'honorable député d'Assiniboia dans son projet de loi. C'est pour cette raison, monsieur l'Orateur, que j'ai l'intention de m'opposer à la mesure, si elle est mise aux voix.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Je ne m'étendrai pas longuement sur la mesure à l'étude. Tout comme le secrétaire d'État (M. Pickersgill), j'estime que les répercussions qu'entraînerait la modification de l'âge de votation n'ébranleraient pas le monde. C'est là, comme il l'a dit, affaire de jugement